



Club de golf Le Montmorency Inc.

DEMANDE D'ADHÉSION SAISON 2010

Nom _____ Date de naissance _____
Prénom _____ Occupation _____
Adresse _____ Employeur _____
Ville _____ Tél. rés. () _____
Code postal _____ Tél. bur. () _____
COURRIEL _____

Avez-vous déjà été membre d'un club de golf ? ___ oui ___ non

si oui, lequel ? _____

Depuis combien d'années pratiquez-vous le sport du golf ? _____ an (s)

Quel est votre index ou handicap ? _____

Connaissez-vous des membres au Club de Golf *LE MONTMORENCY* ? ___ oui ___ non

si oui, nommez-les _____

Pour quelles raisons souhaiteriez-vous devenir membre du Club de GOLF *LE MONTMORENCY* ?

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations contenues au présent formulaire (**recto/verso**) et je m'engage, si ma demande est acceptée, à me conformer aux Statuts et aux Règlements du Club. Dans les cas d'étalement du paiement du droit d'entrée, tout solde sera exigible même dans le cas de démission du membre.

Signature du requérant

Date

Remplir ce formulaire et le retourner à l'adresse suivante:

**Club de Golf Le Montmorency Inc.
2700, ave du Sault,
Québec, Qc
G1C 2L2**

TÉLÉCOPIEUR : 661- 8728

TÉLÉPHONE : 661- 8713

COURRIEL : administration@golfleontmorency.com

SITE WEB : www.golfleontmorency.com

Voir les conditions au verso

CATÉGORIE DE MEMBRE	COTISATION ANNUELLE	DROIT D'ENTRÉE	ACTION « A »	ACTION « B »
PLEINS PRIVILÈGES	1580\$ + taxes	1000\$ + taxes	339\$	1156\$
NON ACTIONNAIRE	1876\$ + taxes	1000\$ + taxes	NIL	NIL
TEMPORAIRE	1580\$ + taxes	NIL	NIL	NIL
PRIVILÈGES RESTREINTS	1330\$ + taxes	1000\$ + taxes	339\$	1156\$
NON ACTIONNAIRE	1576\$ + taxes	1000\$ + taxes	NIL	NIL
TEMPORAIRE	1330\$ + taxes	NIL	NIL	NIL
INTERMEDIAIRE	800\$ + taxes	NIL	NIL	NIL
JUNIOR	500\$ + taxes	NIL	NIL	NIL

NOTES:

- Un formulaire doit être rempli pour chaque personne.
- Le droit d'entrée peut être étalé sur deux (2) années
- Pas de droit d'entrée pour le conjoint.
- Une seule action « A » par couple.

INDIQUER La CATÉGORIE DE MEMBRE POUR LAQUELLE VOUS FAITES APPLICATION.	
PLEINS PRIVILÈGES	()
PRIVILÈGES RESTREINTS	()
NON ACTIONNAIRE	()
TEMPORAIRE 5 ou 7 jrs	()
INTERMÉDIAIRE	()
JUNIOR	()

- L'action « A » peut être acquise la deuxième année soit avant la date limite du renouvellement des cotisations (1^{er} février) et l'action « B » la troisième année aux mêmes conditions.

- L'action « B » du conjoint doit être acquise la deuxième année.

- La valeur des actions peut varier d'une année à l'autre. Cette valeur est établie au 31 octobre de chaque année et correspond à la date clôture de l'exercice financier «Club de Golf Le Montmorency Inc.».

CONDITIONS

1- Seule l'expulsion d'un membre en conformité avec les Statuts et Règlements, ou sa démission valablement transmise par écrit, au Secrétaire du Club avant le 1er février de l'année en cours, entraîne la radiation de son inscription comme membre.

2- Les membres doivent signifier leur intention de renouveler leur abonnement au plus tard le 1er février de chaque année ou déposer leur action B, conformément à l'article 5.4 de l'annexe II des Statuts du club, au secrétariat du Club.

3- Je reconnais que le Club de Golf Le Montmorency Inc. ne peut être tenu responsable de la perte ou du dommage complet ou partiel de mon équipement entreposé dans un espace du Pavillon aménagé à cet effet, par suite de feu, de vol ou de toute raison hors de leur contrôle.

4- Je m'engage à me conformer au respect des Statuts et Règlements du Club.

5- Le 30 juin de l'année en cours est la date limite de référence pour déterminer chaque catégorie de membres (Junior, Intermédiaire, Senior).

6- La cotisation est payable en entier au moment de l'inscription, sauf dans le cas d'étalement du paiement.

7- **CATÉGORIE INTERMEDIAIRE:** 19 à 30 ans. Aucune restriction.

8- **CATÉGORIE PRIVILÈGES RESTREINTS:** Du lundi au vendredi inclusivement, à l'exception des jours fériés. Les membres de cette catégorie peuvent s'inscrire aux tournois d'ouverture, fermeture et championnat du club. Pour les autres tournois sociaux ou les non membres sont acceptés, ils pourront participer à titre d'invité d'un membre de catégorie «pleins privilèges» en défrayant le coût d'inscription exigible pour les invités tel que stipulé sur l'affichage du tournoi.

9- **CATÉGORIE JUNIOR:** Du lundi au vendredi sans restriction, fin de semaine et jours fériés après 13h00. (Étudiant 10 à 18 ans).

10- **CATÉGORIE TEMPORAIRE :** Remplace un membre actionnaire pleins privilèges ou privilèges restreints dans l'incapacité de jouer pour raison de santé. Maximum une saison. Aucune restriction.